

Sur proposition de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Rapporteuse : Annie GUILLERME

Projet de vœu du CESER

Pour l'élimination des discriminations et des violences sexistes et sexuelles contre les femmes en Bretagne et ailleurs dans le monde

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), assemblée consultative de la Région Bretagne composée de femmes et d'hommes représentant la société civile organisée est un laboratoire d'idées au service de l'intérêt général. Instance démocratique et républicaine, le CESER de Bretagne est très vigilant, dans l'exercice de ses missions et la conduite de ses travaux, à la défense de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'au respect des libertés et droits humains fondamentaux en Bretagne et ailleurs dans le monde.

Le CESER alerte sur les femmes victimes de violences en Bretagne...

A quelques jours du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le CESER de Bretagne alerte sur toutes les formes de violences sexistes et sexuelles à l'encontre des filles, des adolescentes et des femmes dans la sphère privée comme dans l'espace public.

213 000 femmes ont été victimes de violences conjugales en France entre 2011 et 2018¹ (152 000 victimes de violences physiques, 30 000 de violences sexuelles, 31 000 de violences physiques et sexuelles²). Si nous célébrons les 5 ans de #Metoo cette année, qui a permis une libération de la parole des femmes, il n'en reste pas moins que seulement 18 % des victimes de violences conjugales portent plainte en moyenne aujourd'hui³. Au niveau national⁴, les féminicides ont augmenté de 10,7 % entre 2020 et 2021 (102 femmes tuées par leurs conjoints ou ex-conjoints en 2020 contre 113 en 2021), soit en moyenne, un décès tous les 2 jours en France. Au 22 novembre de cette année 2022, on dénombre déjà 121 féminicides selon le décompte national réalisé par l'association « NousToutes ».

La Bretagne n'est pas épargnée.

Afin d'accompagner les actrices et acteurs dans la prise en compte des enjeux d'égalité femmes-hommes, l'État et la Région ont souhaité décliner en 2020 les chiffres-clés de l'égalité femmes-hommes pour la Bretagne⁵. Les chiffres de 2019 sont sans appel : le nombre de victimes identifiées de violences sexistes et sexuelles est en hausse. En 2019, 11 494 femmes ont été reconnues victimes de violences en Bretagne (dont 5 002 pour coups et blessures et volontaires) contre 11 016 en 2018 (dont 4 737 pour coups et blessures volontaires). Ce phénomène est sans doute sous-estimé puisqu'environ 8 femmes sur 10 victimes de violences conjugales en France ne déposent pas de plainte⁶.

¹ Chiffres nationaux publiés pour l'année 2021 par le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/chiffres-de-reference-violences-faites-aux-femmes#les_principaux_chiffres_sur_les_violences_faites_aux_femmes_en_2020

² <https://www.interieur.gouv.fr/content/download/120076/962991/file/12.4%20Les%20violences%20conjugales.pdf>

³ <https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/chiffres-de-reference-violences-faites-aux-femmes>

⁴ <https://www.noustoutes.org/comprendre-les-chiffres/> (consulté le 25/11/2022)

⁵ https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/content/download/70702/459191/file/Chiffres_cles_%C3%A9galite_femmes_hommes_Bretagne.pdf (consulté le 25/11/2022)

⁶ https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/chiffres-de-reference-violences-faites-aux-femmes#les_principaux_chiffres_sur_les_violences_faites_aux_femmes_en_2020 (parmi les femmes victimes de violences

Le CESER condamne toutes les discriminations contre les femmes, véritable « apartheid de genre », et toutes les violences dont elles sont victimes. Il alerte sur ce fléau rétrograde : en 2022, en Bretagne comme ailleurs en France et dans le monde, des filles, des adolescentes et des femmes sont encore tuées, violentées, injustement privées de libertés, harcelées, insultées, méprisées parce qu'elles sont des femmes.

Si la lutte contre les violences intrafamiliales s'intensifie en Bretagne, comme sur tout le territoire national, chaque féminicide reste un drame insupportable et inacceptable. Plusieurs drames très récents en Bretagne, qu'il appartiendra à la justice de qualifier et juger, semblent encore aggraver la situation pour l'année 2022.

Les violences sexistes et sexuelles et les violences intrafamiliales sont notamment le résultat d'un système patriarcal inégalitaire. Celui-ci nécessite une réponse structurelle et collective en prévenant, en écoutant, en accompagnant et en protégeant les victimes, en éduquant les enfants et les jeunes – en particulier les garçons - au respect entre les filles et les garçons. Cette formation à l'égalité et au respect entre les femmes et les hommes doit aussi être menée auprès des adultes tout au long de la vie, notamment des hommes puisque, selon le Ministère de l'intérieur, ces derniers représentent 91 % des personnes mises en cause dans des délits ou crimes à caractère sexiste, alors que 87 % des victimes desdits crimes ou délits sont des femmes⁷. Ces formations préventives sont également à mener dans tous les milieux professionnels. Pour cela, il faut mobiliser tous les acteurs et actrices présent-es en Bretagne dont les responsables des politiques publiques à tous les niveaux : local, départemental et régional. La force du collectif, avec la compréhension des mécanismes individuels et systémiques qui jouent contre les femmes et leurs impacts délétères au niveau sociétal est un levier fondamental dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous sommes toutes et tous concerné-es en Bretagne par les violences faites aux femmes et le CESER approuve tous les programmes d'information et d'éducation qui s'adressent à tou-tes et sont développés sur tous les territoires de la Bretagne.

... et ailleurs dans le monde

Au vu de l'actualité internationale récente, parfois tragique, en particulier en Iran, en Afghanistan et en Ukraine, mais aussi malheureusement dans de nombreux autres pays, le CESER de Bretagne exprime sa grande préoccupation face aux inégalités persistantes, aux discriminations, aux privations de droits et de libertés, aux injustices, aux répressions, aux violences sexistes et sexuelles, allant parfois jusqu'à la mort, dont les filles, adolescentes et femmes sont victimes à travers le monde. Privation du droit à l'éducation des filles et des adolescentes, à la liberté d'apparaître, d'aller et venir dans l'espace public, de s'exprimer et de se vêtir librement, mariages forcés de jeunes filles, mutilations génitales des filles, répressions, incarcérations, recours au viol systématique comme arme de guerre, féminicides... Ces atteintes aux libertés et aux droits humains fondamentaux, à l'égalité, à la dignité, à l'intégrité, à la santé et à la vie des femmes doivent être dénoncées et combattues inlassablement. Elles doivent cesser.

Le CESER de Bretagne condamne donc fermement toutes les formes de discriminations, violences sexistes et sexuelles et exprime sa solidarité et son plein soutien aux filles, adolescentes et femmes qui en sont victimes. Il soutient toutes celles et tous ceux qui portent ces luttes et ces combats pacifiquement et démocratiquement. Il soutient leurs révoltes, leurs résistances et leurs combats non-violents pour la liberté, l'égalité des dignités, des droits et des conditions, pour la justice.

En conclusion, le CESER de Bretagne appelle tous les pouvoirs publics et toute la société civile, chacune et chacun à son niveau, à lutter sans faiblesse et sans relâche contre toutes les violences et discriminations faites aux femmes, à refuser leur banalisation, à défendre leurs libertés et droits humains fondamentaux en Bretagne et ailleurs dans le monde.

conjugales en France, seules 18 % déclarent avoir déposé une plainte en gendarmerie ou en commissariat de police) (consulté le 25/11/2022)

⁷ [Ministère de l'intérieur, Les victimes du sexisme en France, Interstats Analyse n°33, 5 mars 2021, données 2019](#)

Il fait sienne la pensée et la mise en garde solennelle de la philosophe Simone DE BEAUVOIR qui reste ô combien d'actualité en Bretagne, en France, en Europe comme ailleurs dans le monde : *« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devez rester vigilantes votre vie durant ».*

Vote sur le vœu du CESER de Bretagne

Pour l'élimination des discriminations et des violences sexistes et sexuelles contre les femmes en Bretagne et ailleurs dans le monde

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5

Nelly BUDET, Philippe LE ROUX (U2P Bretagne), Emmanuel THAUNIER (CCIR Bretagne), Brigitte LE CORNET (CPME), Bernard LAURANS (Par accord entre SNCF, EDF, ENEDIS, RTE, ENGIE et La Poste).

Adopté à l'unanimité